

Bordeaux,
Le 24/07/2023

REGAZ Bordeaux
Monsieur Laurent FERRAGU

211 Avenue de Labarde
CS 10029
33070 Bordeaux Cedex

Affaire suivie par :
Pierre Bonnecarrere
Pierre.bonnecarrere@
bordeaux-auratlantique.fr

Réf : 2023-GE-139 -PB

Objet : OIN BORDEAUX EURATLANTIQUE –Travaux de reprofilage du Pont Saint-Jean - Interface Technique
Réseau REGAZ trottoir aval.

Cc : M. Olivier HAUQUIN, Bordeaux-Métropole, service Ouvrage d'art,

Lettre recommandée avec Accusé de Réception N°2C 176 994 6268 2

PJ :

Annexe 1 – CR du 20/07/2023

Annexe 2 – Devis et détail technique dalles métalliques

Monsieur,

L'EPA Bordeaux-Euratlantique a engagé les travaux de requalification du pont Saint-Jean en octobre 2022 après plus de trois années d'études de conception. L'EPA intervient comme maître d'ouvrage délégué de Bordeaux-Métropole (propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage) à la suite de la signature d'une convention en date du 8 décembre 2020.

Au cours de la phase EXE des travaux de reprofilage, de nombreux échanges techniques ont eu lieu entre notre Moe, nos entreprises et vos services afin de définir la méthodologie relative à la prise en compte dans nos travaux de votre canalisation située sous le trottoir aval et plus particulièrement sur :

1. La dépose des dalles existantes recouvrant votre ouvrage de manière sécurisée eu égard à la présence de racine.
2. Les réparations de plusieurs défauts identifiés sur votre canalisation à la suite des investigations que vous avez réalisé au printemps 2023 et autres interventions sur vos chambres de dilatation.
3. Les modalités de reconstitution du trottoir aval et de protection de votre ouvrage.

Lors de notre réunion du 20 juillet 2023 en présence du gestionnaire de l'ouvrage (Bordeaux-Métropole) nous avons réussi à stabiliser nos champs d'intervention respectifs dans un calendrier conforme à notre planning d'exécution **(CF ANNEXE 1 - CR réunion du 20.07.2023)**.

Concernant le point 3 et en accord avec le propriétaire et gestionnaire du pont, nous vous avons confirmé que les dalles béton en place (en plus ou moins bon état) seront remplacées par des plaques métalliques qui seront recouvertes d'un revêtement coulé en béton. Un enduit en résine pépité recouvrira l'ensemble du trottoir y compris son extension **(CF ANNEXE 2 – Devis et coupe Détail technique)**.

Cette solution, comme vous nous l'avez précisé est conforme réglementairement et respectueuse des règles de l'art en vigueur. Néanmoins elle demeure non privilégiée par Regaz pour des questions de facilité d'exploitation ultérieure (interférence avec l'appareil de détection lors des diagnostics).

Cependant cette solution de dalles métalliques demeure la plus adaptée pour plusieurs raisons dans la mesure où elle permet :

- De garantir un état de surface régulier après exécution, par rapport à une solution dalles béton qui seront irrégulières en raison des tolérances de fabrication et dont les joints pourraient apparaître en surface même après réalisation de l'enduit de finition en résine pépité (risque d'infiltration).
- Une rapidité d'approvisionnement et d'exécution nous permettant de respecter le délai contractuel de réalisation des travaux et de limiter toute interruption de chantier liée à la commande, fourniture et pose des dalles béton (délai supplémentaire estimé à environ 2 mois sans possibilité de report de tâches).
- Une limitation du surcoût lié à la prise en compte du réseau gaz avec la solution plaque métallique (surcoût d'environ + 215 352,09 HT contre un surcoût de plus de 300 000 € HT pour les dalles béton) et hors impact financier liée à l'interruption de chantier dans l'hypothèse technique de mise en œuvre de dalle béton. Ce point particulier de la prise en charge financière des travaux lié à votre ouvrage étant par ailleurs développé en fin de courrier.

Sur ce fondement, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur le principe constructif que nous envisageons de mettre en œuvre.

Par ailleurs et comme précisé par Bordeaux Métropole lors de notre réunion du 20.07.2023, les aménagements spécifiques à réaliser pour tenir compte de la présence de votre réseau entraînent des prestations supplémentaires et des surcoûts qui relèvent de la responsabilité du concessionnaire. Ainsi, les frais afférents à la remise en état du caniveau et du trottoir (hors embellissement) à prendre en charge par Regaz concernent principalement les prestations suivantes :

- Frais de dépose et d'évacuation des dalles béton existantes démontées,
- Frais de fourniture et de pose des plaques métalliques.

A date et sur la base du devis établi par notre entreprise et validé par notre Moe, le surcout à prendre en charge par REGAZ est estimé à + **215 352,09 € HT (CF ANNEXE 2 – Devis et coupe Détail technique)**.

Nous vous proposons donc de régulariser nos accords en y intégrant prise en charge financière des travaux précités par la signature courant 2023 d'une convention de financement tripartite entre Bordeaux-Métropole, Regaz et l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Valérie LASEK
Directrice Générale

De: Fabrice NECHEDI <fabrice.nechedi@ingerop.com>
Envoyé: mardi 25 juillet 2023 08:19
À: Pierre Bonnecarrere; o.hauquin@bordeaux-metropole.fr; FERRAGU Laurent; MARADEIX Matthias [EIFFAGE INFRASTRUCTURES]; ROUX Nicolas [EIFFAGE INFRASTRUCTURES]
Cc: jdulaurens@regazbordeaux.com; evillemans@regazbordeaux.com; omeunier@regazbordeaux.com; Claire FAURE; Pierre JALLET; Aurelien ASTEIX; Amine BOUSSAMI
Objet: Pont St jean- trottoir Aval- réseaux Régaz-compte rendu réunion BM EPABE REGAZ du 20/07/23
Pièces jointes: DEVIS - Trottoir aval - dépose et fourniture et pose d'une couv.métal.V1 .pdf

Pont St jean- trottoir Aval- réseaux Régaz Réunion de mise au point (le 20/07/23)

Présents

- Pierre Bonnecarrere (EPABE)
- Olivier Hauquin (Bordeaux Métropole)
- Laurent Ferragu (Regaz)
- Fabrice NECHEDI (Ingerop)
- Matthias Maradeix (Eiffage route)
- Nicolas Roux (Eiffage route)

1. Phase travaux actuelle du pont St Jean

-Basculement des emprises travaux coté Aval réalisées dans la nuit du 17 au 18/07/23. Dans cette configuration, les premiers travaux seront réalisés au niveau du trottoir aval refermant les réseaux gaz.

2. Présentation de traitement du trottoir - solution retenue.

Les dalles béton en place (en plus ou moins bon état) seront remplacées par des plaques métalliques qui seront recouvertes d'un revêtement coulé en béton. Un enduit en résine pépite recouvrira l'ensemble du trottoir y compris son extension.

Cette solution est la plus adaptée pour plusieurs raisons, elle permet :

- De garantir un état de surface régulier après exécution, par rapport à une solution dalles béton qui seront irrégulières en raison des tolérances de fabrication et dont les joints pourraient apparaître en surface même après réalisation de l'enduit de finition en résine pépite.
- Une rapidité d'approvisionnement et d'exécution permettant de respecter le délai contractuel de réalisation des travaux et de limiter toute interruption de chantier liée à la commande, fourniture et pose des dalles béton (délai supplémentaire estimé à environ 2 mois).
- une limitation du surcout lié à la prise en compte du réseau gaz avec la solution plaque métallique (surcout d'environ +215 352,09€ HT contre un surcout de plus de 300K€ HT pour les dalles en béton) et hors impact financier interruption de chantier lié à l'hypothèse technique de dalle béton.

Régaz indique que la présence des plaques métalliques pourrait interférer avec l'appareil de détection, des diagnostics qui pourraient être réalisés quant à l'état des conduites. Régaz précise qu'il n'a cependant rien à opposer à cette disposition constructive par plaques métalliques qui est conforme réglementairement et qui par ailleurs est validée par le service Ouvrage d'art de Bordeaux Métropole.

Cette disposition constructive sera formalisée à REGAZ par voie de courrier. Regaz se dit néanmoins prêt à valider cette solution technique.

3. Modalités d'intervention EPABE/REGAZ

▪ Démontage des dalles béton existantes

Les dalles béton existantes seront démontées par l'EPABE selon le protocole proposée par l'EPABE et qui a été validée par Régaz. Cette opération sera réalisée sous couvert d'un représentant/ surveillant travaux Regaz (M.Villemans ou M.Meunier).

A noter qu'il a été constaté que des racines ont poussé dans le caniveau, plus ou moins entre les conduites de gaz et sortent au niveau de certaines dalles béton existantes. Afin de préserver les conduites, il est convenu que l'enlèvement des dalles et des racines à ces endroits sera réalisé par Régaz.

Eiffage indique que lorsque toutes les dalles auront été démontées, les conduites bien qu'enrobées de sable, seront exposées aux intempéries (pluies, soleil etc...). Eiffage précise que les conduites au point haut du pont sont susceptibles d'être découvertes, le sable migrant avec la pente. Par ailleurs le caniveau étant ouvert, des eaux de pluies pourraient venir le remplir.

Régaz indique qu'il n'y a pas de sujet, ses conduites sont étudiées pour résister à ce genre de sollicitation. Il n'y a pas de risque de corrosion eu égard aux délais d'interventions annoncés.

▪ Intervention Régaz

Régaz indique qu'un premier diagnostic du réseau existant a été réalisé, qui a révélé 21 défauts qui ne sont pas majeurs, mais qu'il faudra traiter.

L'entreprise Moter interviendra à l'endroit de chaque défaut pour retirer les sables afin que Régaz ou son prestataire intervienne pour effectuer les réparations (prestataire à préciser). L'entreprise Moter procédera à l'enlèvement des dalles béton aux endroits où la présence de racines a été constatée.

Lors de cette intervention, il sera procédé à une détection d'éventuelles fuites. Par ailleurs, il sera aussi procédé à une inspection des conduites, puis à un remplissage des chambres de dilatation avec un produit adapté, destiné à garantir l'étanchéité des conduites de gaz.

4. Planning des interventions en interface REGAZ/EPABE

-Intervention Eiffage (EPABE) pour le démontage des dalles béton=> S31-S32

-Intervention Regaz pour réparation défauts constatés réseaux- détection de fuites- remplissage des chambres de dilatation =>S35-S36-S37. Regaz interviendra uniquement sur le remplissage des chambres de dilatation en S36 afin de permettre à EIFFAGE (SOL TP) d'avancer ses travaux de trottoirs (longrine béton).

Livraison des plaques métalliques => date prévisionnelle mi-octobre 23- pose des plaques métalliques à suivre (durée à préciser par Eiffage).

5. Répartition des financements

Bordeaux métropole et l'EPABE propose à Régaz de participer financièrement à cette opération de façon similaire à ce qui est pratiqué sur le périmètre de la métropole avec les concessionnaires qui interviennent sur le DP.

Ainsi, les frais afférents à la remise en état du caniveau (hors embellissement) pris en charge par Regaz seraient les postes suivants :

- Frais de dépose et d'évacuation des dalles béton existantes démontées,
- Frais de fourniture et de pose des plaques métalliques.

A date, le surcoût à prendre en charge par REGAZ est estimé à +215 352,09€ HT. Ces deux postes chiffrés par l'entreprise, seront visés par la MOE et transmis par l'EPABE (cc Bordeaux Métropole). Une convention tripartite sera établie pour formaliser la répartition entre Bordeaux Métropole, l'EPABE et REGAZ.

-----Fin du CR-----

Bonne réception,

Cordialement,

Fabrice NECHEDI

Chef de projet / Responsable Marché de Travaux
Ville & Mobilités



Agence de Bordeaux
5 impasse des Mûriers - CS 80012 - 33692 MERIGNAC CEDEX
Mob : +33 (0)6 18 88 58 44
www.ingerop.fr

Date : 17/04/2023

AFFAIRE : EPA EURATLANTIQUE

Opération de Réaménagement du Pont Saint-Jean - ZAC Garonne EIFFEL

N° du PRIX : DEVIS - Trottoir AVAL - Dépose soignée des trottoirs, fourniture et pose d'une couverture métallique seule

Désignation du prix :

Quantités prévues : 1 Rendement Estimé

1,00 ft

COMPOSANTES DU PRIX (matériel, main d'oeuvre, fournitures) (travaux sous-traités)		U	Quantité ou Utilisation	Prestations propres		S/ TRAITANT	
Nbre	Désignation			P.U. base marché	TOTAL base marché	P.U. base marché	TOTAL base marché
	ZONE AVAL Trottoir GAZ : Dépose soignée des éléments de trottoirs (dalles) Fourniture et pose d'une couverture métallique seule						
1	Frais de chantier ST (1 amené et repli d'équipe, frais de gestion des matériaux et matériels, GE, Citerne,)	ft	1		0,00	4515,4	4 515,40
1	Etudes d'exécution et DOE	ft	1	1 300,00	1 300,00	2500	2 500,00
1	Dépose soignée des revêtements de trottoirs yc dalles et joints existants (largeur 1,5x575m2 - poste 2.31)	ft	1	26 860,50	26 860,50		0,00
1	Nettoyage soigné du support et mise en œuvre d'un mastic de scellement	ft	1	2 516,00	2 516,00	29628	29 628,00
1	Fourniture et pose des plaques métalliques longueur 1m pour 575ml sur 1,04m de largeur	ft	1		0,00	83 358,00	83 358,00
	Pose et mise en œuvre plaques métalliques et béton technique fibré	ft	1		0,00	35 008,00	0,00
	Fournitures des plaques métalliques	ft	1		0,00	48 350,00	0,00
	Gestion et approvisionnement en eau (eau) pdt 10j	ft	1	3 500,00	0,00		0,00
	Fournitures et coulage béton technique	ft	1		0,00	27 086,40	0,00
1	Mise en œuvre d'une bande d'étanchéité entre jonction éléments	ml	624		0,00	55,02	34 332,48
TOTAL 1					30 676,50	TOTAL 2	154 333,88

Prix Unitaire SEC : 185010,38

Coefficient (Frais Généraux + Vente + Pilotage) : 1,164

Prix de vente H.T : 215 352,09 €

Arrondie à : 215 352,09 €

COUPE DE PRINCIPE SOLUTION 1 - PLAQUES METALLIQUES SEULES

